



GROUPE SFCMC
SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

2 casinos, 2 hôtels et 1 restaurant de prestige

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 Juin 2009, a arrêté les comptes semestriels du groupe qui se présentent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2008/2009	1 ^{er} semestre 2007/2008	Ecart en M€	Ecart en %
Chiffre d'affaires (1)	37.4	38.8	-1.3	-3.3%
Chiffre d'affaires net de prélèvement	25.7	23.6	+2.2	+9.2%
Excédent brut d'exploitation (2)	-4.3	-5.8	+1.4	+24.8%
Résultat opérationnel	22.1	-9.7	+31.8	NS
Résultat net part du Groupe	15.3	-7.5	+22.8	NS
Marge brute d'autofinancement	-8.7	-7.8	-0.9	-11.5%

(1) Le chiffre d'affaires recouvre le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Les prélèvements sur les jeux représentent le prélèvement communal, le prélèvement de l'Etat fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux.

(2) L'excédent brut d'exploitation mesure la performance économique et correspond aux flux d'exploitation à l'exclusion des autres produits et charges opérationnels.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Règlement définitif de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion

Par un arrêt du 6 décembre 2007, la Cour d'appel de Paris a condamné Monsieur Dominique Desseigne, du chef de complicité de l'abus de biens sociaux imputé à son épouse décédée, solidairement avec Monsieur Jean-Marc Oury, à payer 67 M€ de dommages-intérêts avec intérêts au taux légal à compter du prononcé de l'arrêt de SFCMC, ainsi que 185 K€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale à Messieurs Alain Buckel et Jean-Marie Lattes. Il faut souligner que cette décision s'est prononcée sur les intérêts civils uniquement, et qu'aucune condamnation n'est intervenue sur le plan pénal.

Cet arrêt est devenu définitif, le 14 janvier 2009, avec le rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation des pourvois formés à son encontre.

A la suite de cette décision, Monsieur Dominique Desseigne a fait part de sa décision de saisir la Cour européenne des droits de l'homme d'un recours à l'encontre de l'Etat français. SFCMC n'est pas partie à cette procédure, qui, qu'elle qu'en soit l'issue, n'aura aucune conséquence à son égard.

Utilisation et traitement comptable de l'indemnité perçue.

Le 10 juillet 2008, la Société a reçu, en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007, 68,5 M€ dont 1,5 M€ d'intérêts de retard calculés sur la somme de 67 M€, au taux de l'intérêt légal, pour la période du 6 décembre 2007 inclus au 10 juillet 2008 inclus.

La Société a utilisé une partie de cette somme pour rembourser un crédit relais de 40 M€, qui venait à échéance fin août 2008, et placé le surplus sur un compte à terme, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation.

L'indemnité allouée par l'arrêt du 6 décembre 2007 a fait l'objet d'un traitement comptable provisoire, en produits constatés d'avance, dans les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008, parce que cet arrêt n'était pas définitif lors de l'arrêté des comptes.

Elle fait l'objet d'un traitement comptable définitif dans les comptes consolidés semestriels clos au 30 avril 2009 : 36,6 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au « surcoût de l'acquisition » du Gray d'Albion ont été enregistrés dans un compte de capitaux propres au bilan consolidé, et 30,4 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au surplus d'intérêts d'emprunts payés pour financer cette acquisition, ont été enregistrés dans le compte de résultat consolidé en produit au poste « Autres revenus et charges ».

ACTIVITES ET RESULTATS

Activités

Le chiffre d'affaires net du groupe sur le 1er semestre 2009 s'élève à 25.7 M€ contre 23.6 M€ sur le 1^{er} semestre 2008. Cette évolution provient de trois effets majeurs :

- la fermeture temporaire de l'hôtel Majestic entre le 9 novembre 2007 et le 10 mars 2008. Sur cette même période, l'hôtel Majestic a généré sur l'exercice 2008 / 2009 un chiffre d'affaires de près de 7 M€,
- l'impact d'une crise économique profonde touchant l'ensemble des secteurs d'activité et engendrant une baisse massive de fréquentation.
- une poursuite des effets de l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1er janvier 2008,

L'excédent brut d'exploitation s'établit -4.3 M€, en progression de +1.4M€ seulement par rapport au 1^{er} semestre 2008.

Résultat

Le résultat net après impôt à 15.3 M€ tient compte du traitement comptable définitif de l'indemnité perçue.

Endettement

L'endettement net du Groupe SFCMC au 30 Avril 2009 s'élève à 30.6 M€ contre 13.5 M€ au 31 Octobre 2008. Cet accroissement est lié aux investissements hôteliers et aux incidences de la crise économique. En fin d'année, le Groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers.

PERSPECTIVES

Les perspectives d'activité restent incertaines, et soumises à la sortie de crise économique mondiale. La saison estivale sera déterminante à la fois pour le secteur hôtelier et casinotier.

Les travaux d'extension engagés depuis 2007 sur l'hôtel Majestic se poursuivent normalement. Il en est de même pour l'hôtel Gray d'Albion qui a terminé un important programme de rénovation au printemps ; programme qui sera complété par la rénovation du hall dans les mois à venir.

Une fois l'ensemble de ces travaux réalisés, l'intégralité des hôtels du groupe auront été entièrement rénovés, en grande partie à contre cycle, ce qui leur procurera une capacité de rebond et un avantage concurrentiel significatif lors de la reprise économique.

La rénovation du Palais des Festivals et de ses abords qui débute en juin aura un impact négatif certain sur l'activité commerciale du casino Croisette, qui en sera perturbée pendant plusieurs mois. Compte tenu du contexte, des actions sont menées pour améliorer l'attractivité du produit et des salles dans chacun des casinos du Groupe.

Des discussions sont actuellement en cours au niveau gouvernemental qui devraient aboutir à des mesures d'allègement des prélèvements sur les jeux, permettant notamment à la profession de compenser partiellement l'impact très pénalisant de l'interdiction de fumer. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la légalisation de certains jeux d'argent sur internet au 1er janvier 2010 mettant ainsi fin à une concurrence déloyale.